

Territoires, efficacité et simplicité
Ressources humaines

P4

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU l'avis du Comité social territorial du 14 juin 2024,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER
le tableau des emplois, présenté en annexe 1, qui intègre l'ensemble des ajustements exposés dans le rapport.

D'APPROUVER
la mise en place d'une conciergerie au sein du campus régional.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

REÇU le 24/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

